



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

déficit budgétaire

Question écrite n° 5846

Texte de la question

M. Philippe Meunier attire l'attention de M. le ministre délégué auprès du ministre de l'économie et des finances, chargé du budget, sur la notion de déficit structurel. Actuellement, selon l'organe qui mesure ce déficit, il diffère. Le déficit structurel de la France est de 3,4 % de PIB à la fin 2011 selon le FMI, de 3,7 % selon le ministère de l'économie et des finances, de 3,9 % selon la Cour des comptes et de 4,1 % selon la Commission européenne. Or cette notion de déficit structurel est d'autant plus importante que les États européens se sont engagés à avoir un déficit structurel (hors éléments exceptionnels et services de la dette) inférieur à 0,5 % de PIB. Il souhaite savoir quelle notion le Gouvernement entend retenir dans la mesure du déficit structurel.

Texte de la réponse

La méthode de calcul du solde structurel est relativement consensuelle. En revanche, l'hypothèse de croissance potentielle pour calculer ce solde structurel fait débat. Chacune des institutions mentionnées a sa propre méthode, la Cour des comptes réalisant pour sa part une moyenne des estimations existantes. Les textes européens n'imposent pas une méthode particulière. Le Gouvernement a choisi de ne pas retenir la croissance potentielle estimée par la Commission, la méthode de cette dernière étant fortement procyclique. En effet, selon celle-ci, une baisse de la croissance nominale conduit automatiquement à revoir à la baisse la croissance potentielle, alors que la méthode du Gouvernement considère le potentiel de production à moyen terme de notre économie. Ces questions sont bien identifiées et font l'objet de travaux entre la Commission européenne et l'ensemble des États membres. Les différences sont moindres dans l'appréciation de la variation du solde structurel d'une année sur l'autre. Le rapport annexé au projet de la LPFP pour 2012-2017 en cours d'examen au Parlement explicite l'hypothèse de croissance potentielle retenue ainsi que les éléments permettant de calculer le solde structurel, notamment les différences avec l'effort structurel, le montant et le détail des mesures ponctuelles et temporaires, ainsi que la trajectoire de croissance potentielle sur la période de programmation. En 2012, le déficit structurel devrait s'élever à 3,6 % contre 4,8 % en 2011. L'objectif 2013 est fixé à 1,6 %, soit une baisse historique de 2 points par rapport à 2012.

Données clés

Auteur : [M. Philippe Meunier](#)

Circonscription : Rhône (13^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 5846

Rubrique : Finances publiques

Ministère interrogé : Budget

Ministère attributaire : Budget

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [2 octobre 2012](#), page 5300

Réponse publiée au JO le : [15 janvier 2013](#), page 420